

Infos diverses du 12 novembre

Mme Morel ; Drocourt, Haucourt, Condé, Villeneuve, Ariège, Tarn, 5G ...

Mme Morel

Nous avons gagné en obligeant EDF à remettre le courant. Cela devrait durer jusqu'au 31 mars. Mais, bien sûr, reste le problème principal de la surfacturation. Nous nous y attelons dans différentes directions ... notamment grâce aux remarques de personnes de la région, mais aussi de la France : qu'ils en soient remerciés.

Pour l'instant, dans ce domaine, nous n'en dirons pas plus.

En tout cas, la ténacité de Madame Morel a eu et aura encore beaucoup d'importance.

Il faut aussi signaler que des coups de téléphone ou des lettres venant aussi de l'extérieur de notre région ont été adressés à Madame Morel. Cela donne le moral. Nous avons adressé déjà deux lettres :

La première à EDF

La deuxième à la ville d'Arras

A ce jour, nous n'avons eu -comme d'habitude- aucune réponse !

Reste à envoyer un courrier à la Préfecture.

Madame Morelencore

Au bilan fait la semaine dernière, il faut rajouter un élément très intéressant : le secteur où habite Madame Morel commence à mieux comprendre la situation et cherche à venir en aide. C'est une évolution très importante qui ne peut que réjouir celles et ceux qui veulent se battre pour empêcher l'installation de ce compteur « intelligent ».

Réunion avec Enedis à Drocourt

Il devait y avoir trois séances d'une heure avec -par séance- 20 participants maxi qui devaient s'inscrire !

Résultat : 4 inscriptions au total ... dont un électricien qui est contre Linky !

Enedis attire les foules !!!

Le maire de Haucourt (62) nous a écrit.

Nous avons envoyé l'appel du maire de Bovel à de nombreux maires. Le maire d'Haucourt a tenu à nous répondre. Et c'est pas triste !

« Je veux bien comprendre que vous soyez opposé au compteur LINKY et que vous soyez impliqué dans cette démarche.

Toutefois, il ne fait pas partie des compétences du Maire de relayer ces infos qui sont des convictions personnelles.

Je pense que mes concitoyens sont libres de leurs jugements et capables de chercher l'information par leurs propres moyens.

je vous demande donc de bien vouloir retirer l'adresse de la Mairie d'Haucourt de votre liste de diffusion.

Bien respectueusement,

Philippe DUBUS, Maire »

Nous lui avons répondu !

Projet d'antenne Orange annulé du côté de Condé (59)

Suite à la pétition réunissant dans ma ville voisine 92 signatures contre l'implantation d'une antenne relais par Orange, ce projet vient d'être annulé par le maire. Pour vice de procédure, selon le 1^{er} adjoint de sensibilisé écolo. Confirmé par une autre source proche du maire.

S'il n'y avait pas eu cette pétition ...

Comme quoi quand les gens se préoccupent de leur santé et de leurs biens (problème sanitaire, dépréciation de la valeur des habitations), une pétition peut inverser la décision première d'un maire (il avait donné son accord pour l'implantation de l'antenne sans consulter les riverains).

stoplinky.pdc59@gmail.com ; Alain

Oui, bonne nouvelle pour ces 92 signatures, plus les enfants. Parmi eux il y a une personne qui a eu récemment un cancer.

Les gens se sont pris en main, car je n'aurais rien fait à leur place. Et le maire s'est remis en question, contrairement à d'autres maires.

2 conditions pour que ça réussisse. Alain

Villeneuve-d'Ascq Le comité anti-Linky veut maintenir le rapport de forces avec Enedis

Après une réunion qui a réuni près de 300 personnes à la salle Masquelier en juin, le comité Anti-Linky de Villeneuve-d'Ascq veut poursuivre son travail d'informations auprès des habitants.

Le comité Anti-Linky de Villeneuve-d'Ascq a été créé en janvier 2017 et a pris son envol lorsque le déploiement des compteurs d'Enedis dans la commune a été annoncé pour mai-juin 2018. Le groupe a créé également une adresse mail, [une page Facebook](#) et un blog (<https://mel-stoplinky.blogspot.com/>) et a commencé à tracter dans les boîtes aux lettres villeneuvoises. « *Nous nous sommes vite rendus compte que beaucoup de personnes voulaient de l'information, explique Agathe Sprimont, membre du comité. Ils ont entendu parler du compteur mais ils ne savent pas comment s'y opposer.* » **Suite à la réunion à la salle Masquelier, 300 personnes ont signé la pétition.** Et le comité a demandé au maire, Gérard Caudron, de prendre position.

Le 19 septembre, en conseil municipal, les élus ont adopté une motion sur la liberté de refuser l'installation du compteur Linky. « *À Villeneuve-d'Ascq, depuis, il n'y a plus d'installations forcées, indique Agathe Sprimont. Mais le harcèlement téléphonique continue. La société Airria téléphone même si les gens ont envoyé une lettre de refus. Et Enedis envoie des courriers avec la menace de faire payer la relève à pied.* »

Le comité pointe aussi l'inégalité des citoyens face au compteur Linky. Les locataires des HLM et les propriétaires de compteur à l'extérieur de leur domicile ne sont pas à la même enseigne. **Il demande à la Métropole européenne de Lille de clarifier sa position** alors que des villes de son territoire comme Villeneuve-d'Ascq ont adopté des motions. Le groupe demande également à la municipalité villeneuvoise d'être **vigilante sur l'installation des Linky dans les crèches et les écoles.**

« *Nous sommes des citoyens bénévoles et on a besoin de créer un rapport de force avec Enedis, conclut Agathe Sprimont. Nous demandons le respect du droit au refus, que les villes et la MEL prennent position et qu'Enedis arrête de mépriser les usagers.* »

Ariège : le « **barricadeur** » de compteur Linky condamné à verser 2300 € à Enedis

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/11/09/2903399-ariege-barricadeur-compteur-linky-condamne-verser-2300-e-enedis.html?fbclid=IwAR28GzSEK3NHRZqjB20L8sN9J5pmd4KnRJ8qqjMOplh1fOQI1YBB0p70TVs>

Ce vendredi, le tribunal d'instance civil de [Foix](#) a condamné le Lavelanétien Gérard Yon à verser 2300 € à Enedis, en réparation du préjudice matériel qu'il a causé à la société. Le 11 avril 2017, il avait [barricadé les compteurs électriques de quatre propriétés à Lavelanet](#), en accord avec les habitants des lieux, pour empêcher la pose de nouveaux compteurs Linky. [Son procès a eu lieu le 5 septembre dernier.](#)

Attention, ce jugement n'est pas un jugement pénal. Le procureur a d'ailleurs rappelé que rien dans la loi ne permettait de poursuivre au pénal le fait de barricader un compteur. On aura compris que là comme ailleurs il s'agit d'une décision répondant aux ordres du parquet (i.e de l'Etat et d'Enedis) pour intimider collectifs et opposants.

"Les gens doivent continuer de se protéger"

UNE PETITE COMMUNE TARNAISE SOUS LE ROULEAU COMPRESSEUR D'ENEDIS

S'attaquer à beaucoup plus petit que soi, c'est se rassurer sur sa force et n'avoir plus qu'à jouer sur la peur quand on se sait illégitime.

Le 3 Avril 2017, le Conseil municipal d'Appelle (81700), commune tarnaise de 68 habitants, prend une délibération refusant le déclassement des compteurs d'électricité existants et interdisant leur élimination en vue de leur remplacement par des compteurs de type "Linky". Un recours gracieux pour l'annulation de cette délibération, déposé un an après par Enedis et rejeté implicitement, Enedis introduit alors une requête en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. Par ordonnance de ce Tribunal, la requête d'Enedis est rejetée. Et le 12 Octobre 2018, nouvelle requête d'Enedis, qui sera traitée par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Le Maire a 15 jours, à partir du 18 Octobre, pour envoyer un mémoire en défense, qui devra obligatoirement être présenté par un avocat à l'audience du 19 Novembre. Une aussi petite commune n'a, a priori, pas les reins financièrement assez solides. Enedis agit donc en punition, en s'attaquant à elle, espérant faire peur et endiguer le légitime mouvement de plus en plus massif, des communes comme des particuliers, à l'encontre du déploiement antidémocratique des capteurs Linky.

ENEDIS préfère utiliser l'argent des usagers en procédures judiciaires, engorgeant les tribunaux, plutôt que l'employer à améliorer la qualité et la fiabilité du produit électricité, ce qui est censé être son cœur de métier.

Cet acharnement et autres méthodes d'Enedis, toutes à son grand déshonneur, ne peuvent que soulever contre elle l'indignation du plus grand nombre.

L'association Robin des Toits, à laquelle s'associe le Collectif Stop Linky Tarn Sud, apporte tout son soutien à la commune d'Appelle, ses élus et administrés.

Robin des toits

LES NEWS LINKY DE LA SEMAINE

<https://stoplinky-france.webnode.fr/revues-de-presse/>

la revue de presse du 9 novembre, du 2 novembre ; et celle du 26 octobre

Une mine d'informations

Le Cloud Act

Il permet aux Etats-Unis de pomper à notre insu nos données personnelles

Un article sur le sujet :

<https://www.marianne.net/monde/cloud-act-malgre-la-rgpd-les-etats-unis-l-assaut-de-vos-donnees-personnelles>

Bien sûr, En France, cela ne peut pas arriver ! Enedis l'a promis : on n'utilisera pas vos données si vous ne le voulez pas !!

Toujours pas expertisé

Incendie sur un compteur Linky : 25 jours après les faits, l'appareil n'a toujours pas été expertisé...

https://www.larep.fr/orleans/faits-divers/2018/11/07/incendie-sur-un-compteur-linky-25-jours-apres-les-faits-l-appareil-n-a-toujours-pas-ete-expertise_13044750.html

Comment se protéger ?

UNE SOLUTION DE PROTECTION EXISTE doc

La relève va-t-elle être payante

<https://www.facebook.com/groups/568776293307227/permalink/1026734507511401/>

Analyses des fakes news de Libé ...

https://www.liberation.fr/checknews/2018/11/05/combien-va-couter-la-releve-des-compteurs-pour-les-anti-linky_1689092

Il ne faut donc pas alarmer avant

<https://www.letelegramme.fr/finistere/daoulas/stop-linky-le-collectif-s-etend-a-tout-le-pays-de-daoulas-04-11-2018-12123985.php>

--

Hélène, Pas de Linky ni de Cpl, ni ici, ni ailleurs

Un courrier reçu qui permet de voir comment se défendre

Je me permets de vous transmettre des extraits de différents documents officiels pour aider les gens à se défendre. Il y a tout ce qui concerne les rumeurs d'Enedis colportées par les poseurs mais aussi chez nous par les maires qui continuent malgré ce que je leur ai montré concernant les frais à venir. Enedis n'obtiendra pas de la CRE qu'elle intervienne auprès du législateur pour instaurer une cotisation de relève car cela irait à l'encontre de la directive de 2012 dont je vous mets un extrait. Ces articles figurent d'ailleurs dans les attendus d'un des décrets

du 10 mai 2017 sur les données. Décret qui montre bien qu'on peut tout refuser en matière de données sauf le relevé d'index pour le fournisseur. De même comme dans les textes européens le seul fait que plusieurs phrases commencent par "lorsque" indique que le linky ne peut pas être obligatoire. Ce même "lorsque" qu'on retrouve dans les CGV.

A propos d'objets connectés je vous mets un extrait de ce qui concerne le bracelet de surveillance électronique pour les condamnés. Vous noterez qu'il faut obtenir leur autorisation et en présence de leur avocat pour éviter une pression du procureur ou du juge d'application des peines pour des questions d'économies. Par ailleurs l'accueillant au domicile duquel logera le surveillé doit également donner son autorisation écrite et informée. Je ne me souviens pas si c'est dans cet extrait mais il est également prévu un certificat médical de non contre-indication au port d'un appareil connecté.

En prétendant nous imposer un objet connecté Enédis comme le gouvernement complice prétendraient traiter plus mal les honnêtes citoyens que les délinquants condamnés. Cet aspect des choses qui dépasse l'entendement mérite d'être expliqué pour donner des motivations supplémentaires pour résister au déni de démocratie qu'on veut nous imposer.

Vive la 5G !

Il y a environ une semaine de nombreux oiseaux sont spontanément tombés morts des arbres dans un parc à La Haye. Tout le monde espérait qu'il ne s'agissait peut-être que d'un incident isolé. Hélas...

Il semble que de nombreux étourneaux morts ont été trouvés.

Une semaine après le décès en masse d'étourneaux dans le parc Huygens à La Haye, des dizaines d'étourneaux morts sont de nouveau recensés. L'ambulance animalière parle d'au moins 150 nouveaux petits cadavres d'oiseaux. Ce qui porte le nombre de décès à 297.

C'est une fois de plus le même scénario : personne n'a la moindre idée quant à la cause de ces morts subites.

Jusqu'à ce qu'on se penche sur l'épisode de la semaine précédente, lorsque les oiseaux sont tombés morts.

A l'angle de la Hoefkade, il y a sur le toit de la gare ferroviaire une nouvelle antenne 5G, positionnée assez bas sur le toit pour être invisible. Un test a été effectué, afin d'évaluer la portée de la 5G et déterminer si cela pouvait être dommageable aux instruments et appareils de la gare et alentour.

Immédiatement après le test des oiseaux morts sont tombés en masse des arbres - et les canards qui nageaient près des quais Zieke / Maanen et Platterij ont réagi de manière très bizarre d'après ce qu'il m'a été rapporté. Comme s'ils avaient voulu échapper aux ondes en plongeant tous simultanément la tête dans l'eau ; certains ont essayé de s'envoler mais sont retombés sur la route ou dans le fossé. Pratiquement au moment où les animaux sont tombés morts il a été procédé à des tests avec antenne 5G près de la gare ferroviaire Holland Spoor

Entretiens (30/10/2018) nous avons obtenu quelques infos supplémentaires Les oiseaux tombés morts en masse seraient les victimes d'une expérimentation qui a eu lieu ce jour-là à La Haye, au cours de laquelle la fréquence de rayonnement a été testée avec un pic de 7,40 GHz. Cette information émane d'une seule et unique source et est sujette à confirmation.

A l'heure actuelle nous ne savons pas si d'autres tests avec des antennes 5G sont

en cours, mais jusqu'à preuve du contraire tout indique la 5G comme étant la cause probable de ces évènements.

Précédemment déjà des choses bizarres se sont produites avec des vaches du côté de Loppersum à Groningen où - là encore - la 5G a été testée. Mais également en Suisse où un troupeau entier de vaches est tombé dans un ravin quand on y a testé la 5G

Sur france Culture dans l'émission "les pieds sur Terre", témoignage d'un poseur de compteurs Linky :

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/travailler-une-arnaque>

index temps à 14'30"